

État des recettes et des dépenses de l'Office communautaire des variétés végétales pour l'exercice 2002

(2002/491/CE)

Conformément à l'article 14 du règlement financier de l'Office communautaire des variétés végétales, arrêté par son conseil d'administration en date du 7 avril 1998, « le budget ainsi que le tableau des effectifs sont publiés au *Journal officiel des Communautés européennes* ».

La colonne « Crédits 2001 » correspond au budget rectificatif n° 2/2001.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

ÉTAT DES RECETTES

Titre Chapitre	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
1	RECETTES			
1 0	PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 993 000	7 500 000	6 847 734,—
	Total du titre 1	7 993 000	7 500 000	6 847 734,—
2	SUBVENTIONS			
2 0	PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 2	p.m.	p.m.	0,—
5	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE			
5 0	RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE	100 000	p.m.	72 021,61
	Total du titre 5	100 000	p.m.	72 021,61
6	CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX			
6 0	BULLETIN OFFICIEL	50 000	30 000	4 061,68
	Total du titre 6	50 000	30 000	4 061,68
9	RECETTES DIVERSES			
9 1	INTÉRÊTS SUR COMPTE	350 000	400 000	304 763,05
9 2	DONS ET LEGS	p.m.	283 000	231 998,44
	Total du titre 9	350 000	683 000	536 761,49
	TOTAL GÉNÉRAL	8 493 000	8 213 000	7 460 578,78

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1**RECETTES****CHAPITRE 1 0 — PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Article Poste	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
1 0 0	CHAPITRE 1 0			
	<i>Taxes et surcharges perçues</i>	7 993 000	7 500 000	6 847 734,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	7 993 000	7 500 000	6 847 734,—
	Total du titre 1	7 993 000	7 500 000	6 847 734,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1
RECETTES**CHAPITRE 1 0 — PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES****1 0 0****Taxes et surcharges perçues**

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
7 993 000	7 500 000	6 847 734,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission du 31 mai 1995 établissant les règles d'exécution du règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office communautaire des variétés végétales (JO L 121 du 1.6.1995, p. 31).

Ces recettes de l'Office sont composées des taxes payées par des demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales, ainsi que d'autres parties participant à une procédure.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2**SUBVENTIONS****CHAPITRE 2 0 — PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

Article Poste	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
2 0 0	CHAPITRE 2 0			
	<i>Subvention provenant du poste B2-5 1 0 2</i>	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 2	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2
SUBVENTIONS**CHAPITRE 2 0 — PRODUITS PROVENANT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE****2 0 0****Subvention provenant du poste B2-5 1 0 2**

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94, et notamment son article 108, paragraphe 3.

Subvention sous l'intitulé « Interventions phytosanitaires ».

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE

CHAPITRE 5 0 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
	CHAPITRE 5 0	100 000	p.m.	72 021,61
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	100 000	p.m.	72 021,61
	Total du titre 5	100 000	p.m.	72 021,61

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 5**RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE****CHAPITRE 5 0 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE**

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
100 000	p.m.	72 021,61

TITRE 6**CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX****CHAPITRE 6 0 — BULLETIN OFFICIEL**

Article Poste	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
	CHAPITRE 6 0	50 000	30 000	4 061,68
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	50 000	30 000	4 061,68
	Total du titre 6	50 000	30 000	4 061,68

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 6**CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES, REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE SERVICES
FOURNIS À TITRE ONÉREUX****CHAPITRE 6 0 — BULLETIN OFFICIEL**

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
50 000	30 000	4 061,68

Commentaires

Produit de la vente du Bulletin officiel de l'Office.

TITRE 9
RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 1 — INTÉRÊTS SUR COMPTE

CHAPITRE 9 2 — DONS ET LEGS

Article Poste	Intitulé	Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
	CHAPITRE 9 1	350 000	400 000	304 763,05
	TOTAL DU CHAPITRE 9 1	350 000	400 000	304 763,05
	CHAPITRE 9 2	p.m.	283 000	231 998,44
	TOTAL DU CHAPITRE 9 2	p.m.	283 000	231 998,44
	Total du titre 9	350 000	683 000	536 761,49
	TOTAL GÉNÉRAL	8 493 000	8 213 000	7 460 578,78

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 9
RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 1 — INTÉRÊTS SUR COMPTE

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
350 000	400 000	304 763,05

Commentaires

Intérêts sur compte.

CHAPITRE 9 2 — DONS ET LEGS

Exercice 2002	Exercice 2001	Exercice 2000
p.m.	283 000	231 998,44

Commentaires

Crédits reçus des collectivités locales françaises (région des Pays de la Loire, département du Maine-et-Loire et ville d'Angers), à l'occasion de l'implantation de l'OCVV à Angers.

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2002 et 2001) et de l'exécution (2000)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1	PERSONNEL			
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	3 338 000	3 140 000	2 574 757,98
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS	186 000	162 000	123 277,96
1 4	INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL	31 000	29 000	21 236,60
1 5	ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS	20 000	20 000	0,—
1 6	SERVICE SOCIAL	38 000	40 000	10 351,53
1 7	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	15 000	15 000	5 420,26
	Total du titre 1	3 628 000	3 406 000	2 735 044,33
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
2 0	INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	225 000	278 000	260 207,01
2 1	INFORMATIQUE	281 000	165 000	61 326,31
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	120 000	85 000	130 962,07
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	147 000	132 000	64 742,91
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	94 000	87 000	75 287,75
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS	179 000	158 000	183 175,66
2 6	ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS	50 000	100 000	0,—
	Total du titre 2	1 096 000	1 005 000	775 701,71
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES			
3 0	INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN	4 764 000	3 676 000	2 185 876,52

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2002 et 2001) et de l'exécution (2000) (suite)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
3 1	MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE	100 000	p.m.	0,—
3 2	ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN	194 000	271 000	188 077,88
3 3	EXAMEN DES DÉNOMINATIONS	58 000	54 000	49 857,95
3 4	PUBLICATIONS	134 000	122 000	74 058,15
3 5	ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES	200 000	20 000	0,—
	Total du titre 3	5 450 000	4 143 000	2 497 870,50
10	AUTRES DÉPENSES			
10 0	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0,—
10 1	RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES	p.m.	p.m.	0,—
10 2	CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION	p.m.	p.m.	0,—
10 3	REMBOURSEMENT SUBVENTION CE	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 10	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL GÉNÉRAL	10 174 000	8 554 000	6 008 616,54

TITRE 1
PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs			
1 1 0 0	Traitements de base	1 600 000	1 500 000	1 299 383,99
1 1 0 1	Allocations familiales	147 000	141 500	132 434,71
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	215 000	194 000	167 759,67
1 1 0 3	Indemnité forfaitaire	18 000	15 500	13 206,58
	<i>Total de l'article 1 1 0</i>	1 980 000	1 851 000	1 612 784,95
1 1 1	Autres agents			
1 1 1 0	Agents auxiliaires	175 000	170 000	59 860,20
1 1 1 1	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 3	Conseillers spéciaux	43 000	19 000	12 467,25
1 1 1 4	Traducteurs auxiliaires	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 1 1 1</i>	218 000	189 000	72 327,45
1 1 2	Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel			
		44 000	31 000	19 961,97
1 1 3	Couverture de risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, de chômage et maintien des droits à pension			
1 1 3 0	Couverture des risques de maladie	54 000	51 000	44 216,77

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 1 3	(suite)			
1 1 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	16 000	17 000	9 933,32
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires	13 000	12 000	10 320,14
1 1 3 3	Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires	262 000	243 000	215 440,12
	<i>Total de l'article 1 1 3</i>	345 000	323 000	279 910,35
1 1 4	Allocations et indemnités diverses			
1 1 4 0	Allocations de naissance et en cas de décès	1 000	2 000	19 396,38
1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine	29 000	25 000	18 231,55
1 1 4 2	Indemnités de logement et de transport	p.m.	p.m.	0,—
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	2 000	2 000	1 933,56
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	2 000	2 000	0,—
1 1 4 5	Indemnités spéciales pour les comptables et régisseurs d'avances	5 000	6 000	0,—
1 1 4 9	Autres indemnités et remboursements	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 1 1 4</i>	39 000	37 000	39 561,49
1 1 5	Heures supplémentaires	5 000	5 000	0,—
1 1 7	Prestations d'appoint			
1 1 7 1	Interprètes <i>free-lance</i>	5 000	8 000	0,—
1 1 7 5	Personnel intérimaire	51 000	49 000	74 580,51
1 1 7 6	Prestations d'appoint pour le service de traduction	210 000	210 000	145 219,74

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 1 7	(suite)			
1 1 7 8	Assistance technique administrative en support à différentes activités	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 1 1 7</i>	266 000	267 000	219 800,25
1 1 8	<i>Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations</i>			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	13 000	20 000	18 959,62
1 1 8 1	Frais de voyages (y compris ceux des membres de la famille)	3 000	3 000	491,09
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	20 000	29 000	7 137,49
1 1 8 3	Frais de déménagement	15 000	16 000	9 032,05
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	15 000	19 000	12 589,26
	<i>Total de l'article 1 1 8</i>	66 000	87 000	48 209,51
1 1 9	<i>Adaptation des rémunérations des fonctionnaires et autres agents</i>			
1 1 9 0	Coefficient correcteur	375 000	350 000	282 202,01
1 1 9 1	Adaptation des rémunérations	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 1 1 9</i>	375 000	350 000	282 202,01
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	3 338 000	3 140 000	2 574 757,98
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	<i>Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires</i>	186 000	162 000	123 277,96
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	186 000	162 000	123 277,96

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	Restaurants et cantines	13 000	12 000	17 587,50
1 4 1	Service médical	18 000	17 000	3 649,10
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	31 000	29 000	21 236,60
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	Mobilité du personnel entre les institutions communautaires et les secteurs publics et privés			
1 5 2 0	Fonctionnaires nationaux, communautaires, internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'Office	p.m.	p.m.	0,—
1 5 2 1	Fonctionnaires de l'Office affectés temporairement dans les administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 1 5 2</i>	p.m.	p.m.	0,—
1 5 3	Organisation de formations pour jeunes diplômés	20 000	20 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	20 000	20 000	0,—
	CHAPITRE 1 6			
1 6 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0,—
1 6 1	Relations sociales entre les membres du personnel	15 000	17 000	8 310,20
1 6 2	Autres interventions sociales	8 000	8 000	0,—
1 6 3	Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies	15 000	15 000	2 041,33
1 6 4	Aide complémentaire aux handicapés	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	38 000	40 000	10 351,53

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 7 0	CHAPITRE 1 7			
	<i>Frais de réception et de représentation</i>	15 000	15 000	5 420,26
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	15 000	15 000	5 420,26
	Total du titre 1	3 628 000	3 406 000	2 735 044,33

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 1
PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ**1 1 0 *Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 600 000	1 500 000	1 299 383,99

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66, qui s'applique conformément au règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et des agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
147 000	141 500	132 434,71

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62, 67 et 68 bis ainsi que la section I de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales, à savoir :

- l'allocation de foyer,
- l'allocation pour enfant à charge,
- l'allocation scolaire,

des fonctionnaires permanents et agents temporaires.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
215 000	194 000	167 759,67

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et des agents temporaires.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

1 1 0 (suite)

1 1 0 3 Indemnité forfaitaire

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
18 000	15 500	13 206,58

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 4 bis de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de catégorie C affectés à un emploi de dactylographe, de sténodactylographe, de téléxiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principal.

1 1 1 **Autres agents**

1 1 1 0 Agents auxiliaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
175 000	170 000	59 860,20

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération, les allocations familiales, les indemnités de dépaysement et la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires ainsi que l'indemnité de secrétariat et les indemnités journalières temporaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 1 1 Interprètes auxiliaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce poste a pour objet de remplacer les effectifs en recourant occasionnellement à l'intervention d'interprètes expérimentés pouvant couvrir les langues de travail de l'Office.

Il est également destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des interprètes auxiliaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre IV.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

1 1 1 (suite)

1 1 1 3 Conseillers spéciaux

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
43 000	19 000	12 467,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération, les frais de voyage et les frais de séjour des membres de la Chambre de recours.

1 1 1 4 Traducteurs auxiliaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des traducteurs auxiliaires, à l'exception des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont imputés au poste 1 1 9 0.

1 1 2 **Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langues, recyclage et information du personnel**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
44 000	31 000	19 961,97

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24, troisième alinéa.

Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des cours de langues, des séances d'information à l'entrée en fonction, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, des cours sur l'utilisation des méthodes modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

1 1 3 **Couverture de risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, de chômage et maintien des droits à pension**

1 1 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
54 000	51 000	44 216,77

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72.

Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 23.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie (3,4 % de traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)**1 1 3 (suite)**

1 1 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
16 000	17 000	9 933,32

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base) et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière (supplément de 2 % appliqué aux crédits ainsi calculés portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).

1 1 3 2 Couverture du risque de chômage des agents temporaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
13 000	12 000	10 320,14

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 2799/85 du Conseil du 27 septembre 1985 modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents des Communautés (JO L 265 du 8.10.1985, p. 1), et notamment son article 28 bis.

Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.

1 1 3 3 Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
262 000	243 000	215 440,12

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42.

Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leurs pays d'origine (16,50 % du traitement de base).

1 1 4 Allocations et indemnités diverses

1 1 4 0 Allocations de naissance et en cas de décès

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 000	2 000	19 396,38

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75.

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'allocation de naissance,

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

1 1 4 (suite)

1 1 4 0 (suite)

- et en cas de décès d'un fonctionnaire :
 - la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès,
 - les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.

1 1 4 1 Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
29 000	25 000	18 231,55

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine, dans les conditions suivantes :

- une fois par année civile si la distance en chemin de fer est supérieure à 50 et inférieure à 725 kilomètres,
- deux fois par année civile si la distance en chemin de fer est d'au moins 725 kilomètres.

1 1 4 2 Indemnités de logement et de transport

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 14 bis et 14 ter de son annexe VII.

Règlement n° 6/66/Euratom, 121/66/CEE des Conseils du 28 juillet 1966 portant fixation de la liste des lieux où une indemnité de logement peut être accordée, ainsi que du montant maximal et des modalités d'attribution de cette indemnité (JO 150 du 12.8.1966, p. 2749/66).

Règlement n° 7/66/Euratom, 122/66/CEE des Conseils du 28 juillet 1966 portant fixation de la liste des lieux où une indemnité de transport peut être accordée, ainsi que du montant maximal et des modalités d'attribution de cette indemnité (JO 150 du 12.8.1966, p. 2751/66).

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité de logement et/ou de transport pour le fonctionnaire affecté dans un lieu où les conditions sont reconnues particulièrement difficiles et/ou onéreuses.

1 1 4 3 Indemnités forfaitaires de fonction

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	1 933,56

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de fonction pour certains fonctionnaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)**1 1 4 (suite)****1 1 4 4 Indemnités forfaitaires de déplacement**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 15 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de déplacement ne pouvant pas excéder 3 000 francs belges par mois, dont bénéficient :

- les fonctionnaires de grade A 1 et A 2 qui ne disposent pas de voiture de service,
- les fonctionnaires d'autres grades auxquels leurs fonctions imposent de constants déplacements qu'ils sont autorisés à effectuer avec leur voiture privée.

Cette indemnité constitue le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation.

1 1 4 5 Indemnités spéciales pour les comptables et régisseurs d'avances

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
5 000	6 000	0,—

Commentaires

Règlement financier du 7 avril 1998 applicable à l'Office communautaire des variétés végétales, et notamment son article 64, paragraphe 3.

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité spéciale accordée aux fonctionnaires ayant la qualité de comptable, de comptable subordonné ou de régisseur d'avances.

1 1 4 9 Autres indemnités et remboursements

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 34.

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 47.

Ce poste est destiné à couvrir :

- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'incapacité manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'Office.

1 1 5 Heures supplémentaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
5 000	5 000	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

1 1 5 (suite)

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents auxiliaires des catégories C et D ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

1 1 7 Prestations d'appoint

1 1 7 1 Interprètes *free-lance*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
5 000	8 000	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les honoraires, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, les frais de déplacement ou de voyage et les indemnités de séjour des interprètes *free-lance*.

1 1 7 5 Personnel intérimaire

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
51 000	49 000	74 580,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes et à des standardistes.

1 1 7 6 Prestations d'appoint pour le service de traduction

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
210 000	210 000	145 219,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, en particulier le Centre de traduction à Luxembourg.

1 1 7 8 Assistance technique administrative en support à différentes activités

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les dépenses de personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)

1 1 8 Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonction, à la cessation des fonctions et aux mutations

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
13 000	20 000	18 959,62

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, notamment :

- les frais de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accident des candidats convoqués,
- les frais résultant de la promotion et de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement (frais de publications, de location de salles, de mobilier, de machines et de matériels divers, d'honoraires pour la préparation et la correction d'épreuves, etc.),
- les frais médicaux d'embauche.

1 1 8 1 Frais de voyages (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
3 000	3 000	491,09

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonction, ou de leur cessation de fonction, ou de leur mutation impliquant un changement de lieu d'affectation.

1 1 8 2 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
20 000	29 000	7 137,49

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
15 000	16 000	9 032,05

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ (suite)**1 1 8 (suite)**

1 1 8 3 (suite)

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 4

Indemnités journalières temporaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
15 000	19 000	12 589,26

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service (mutation).

1 1 9***Adaptation des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***

1 1 9 0

Coefficient correcteur

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
375 000	350 000	282 202,01

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3, de l'annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires, des agents temporaires et des agents auxiliaires.

Il couvre également l'incidence du coefficient correcteur appliqué à la partie des émoluments transférée dans un pays différent de celui du lieu d'affectation.

1 1 9 1

Adaptation des rémunérations

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil au cours de l'exercice.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENTS

1 3 0 *Frais de missions, de déplacements et autres dépenses accessoires*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
186 000	162 000	123 277,96

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de l'Office ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès de l'Office.

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SOCIOMÉDICAL

1 4 0 *Restaurants et cantines*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
13 000	12 000	17 587,50

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines, et notamment les frais d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc.

1 4 1 *Service médical*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
18 000	17 000	3 649,10

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 (contrôle des absences pour maladie et visite médicale préventive) et l'article 8 de son annexe II (commission d'invalidité).

Ce crédit est destiné à couvrir, outre les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives (examens spéciaux, examens médicaux annuels, analyses, etc.), de matériel de consommation médicale (médicaments, pansements, etc.), d'achat de matériel et de mobilier spécial.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGES DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

1 5 2 **Mobilité du personnel entre les institutions communautaires et les secteurs publics et privés**

1 5 2 0 Fonctionnaires nationaux, communautaires, internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans les services de l'Office

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'États membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques.

1 5 2 1 Fonctionnaires de l'Office affectés temporairement dans les administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou entreprises publiques ou privées

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 38.

Ce poste est destiné à couvrir le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange.

1 5 3 **Organisation de formations pour jeunes diplômés**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

1 6 0 **Secours extraordinaires**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Cet article est destiné à couvrir des secours en espèces qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation particulièrement difficile (lorsqu'il est impossible de leur accorder un prêt ou une avance sur salaire vu leur situation financière).

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL (suite)

1 6 1 Relations sociales entre les membres du personnel

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
15 000	17 000	8 310,20

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

- les animations socioculturelles (consacrées aux aspects culturels, artistiques et sociaux),
- les subventions aux cercles sportifs et culturels,
- les subventions aux cercles de famille (aide à l'intégration des familles des nouveaux fonctionnaires),
- des subventions diverses.

1 6 2 Autres interventions sociales

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
8 000	8 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné notamment à couvrir :

- les aides familiales,
- les dépenses d'accueil,
- l'assistance juridique.

1 6 3 Centre de la petite enfance et autres crèches et garderies

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
15 000	15 000	2 041,33

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants du personnel de l'Office placés dans des crèches et autres garderies non gérées par lui.

1 6 4 Aide complémentaire aux handicapés

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées suivantes :

- les fonctionnaires et agents temporaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires et agents temporaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

Il doit permettre de rembourser aux personnes citées ci-dessus, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 17 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION**1 7 0 *Frais de réception et de représentation***

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
15 000	15 000	5 420,26

Commentaires

Ce crédit couvre le remboursement des frais que les agents habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de réception ou de représentation au nom de l'OCVV dans l'intérêt du service.

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	Loyers	26 000	25 000	44 851,75
2 0 1	Assurances	12 000	7 000	3 294,13
2 0 2	Eau, gaz, électricité et chauffage	33 000	32 000	16 557,44
2 0 3	Nettoyage et entretien	33 000	31 000	20 393,72
2 0 4	Aménagement des locaux	62 000	140 000	126 936,52
2 0 5	Sécurité et surveillance des immeubles	30 000	14 000	10 636,16
2 0 6	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0,—
2 0 7	Construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0,—
2 0 8	Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles	2 000	2 000	0,—
2 0 9	Autres dépenses afférentes aux immeubles	27 000	27 000	37 537,29
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	225 000	278 000	260 207,01
	CHAPITRE 2 1			
2 1 0	Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement de traitement de données			
2 1 0 0	Équipement de traitement de données	65 000	79 000	23 166,65
2 1 0 1	Développement de logiciels	113 000	86 000	38 159,66

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE (suite)

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 1 0	(suite)			
2 1 0 2	Autres services externes	103 000	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 2 1 0</i>	281 000	165 000	61 326,31
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	281 000	165 000	61 326,31
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	Matériel et installations techniques			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	7 000	7 000	40 349,41
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et installations techniques	p.m.	p.m.	0,—
2 2 0 2	Location de matériel et installations techniques	27 000	21 000	27 061,09
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	34 000	18 000	11 219,15
2 2 0 4	Matériel de bureautique	2 000	2 000	0,—
	<i>Total de l'article 2 2 0</i>	70 000	48 000	78 629,65
2 2 1	Mobilier			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	10 000	10 000	38 018,16
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 2	Location de mobilier	1 000	1 000	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	2 000	2 000	0,—
	<i>Total de l'article 2 2 1</i>	13 000	13 000	38 018,16
2 2 3	Matériel de transport			
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 2 3	<i>(suite)</i>			
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
2 2 3 2	Location de matériel de transport	18 000	9 000	7 234,05
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	4 000	4 000	1 756,78
	<i>Total de l'article 2 2 3</i>	22 000	13 000	8 990,83
2 2 5	Dépenses de documentation et de bibliothèque			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	5 000	4 000	2 932,64
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	3 000	3 000	0,—
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	7 000	4 000	2 390,79
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 2 2 5</i>	15 000	11 000	5 323,43
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	120 000	85 000	130 962,07
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	Papeterie et fournitures de bureau	37 000	35 000	31 629,76
2 3 2	Charges financières			
2 3 2 0	Frais bancaires	20 000	17 000	251,95
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0,—
2 3 2 9	Autres frais financiers	p.m.	1 000	0,—
	<i>Total de l'article 2 3 2</i>	20 000	18 000	251,95
2 3 3	Frais de contentieux	p.m.	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (suite)

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 3 4	Dommages et intérêts	25 000	25 000	0,—
2 3 5	Autres dépenses de fonctionnement			
2 3 5 0	Assurances diverses	4 000	3 000	2 233,94
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	2 000	2 000	177,26
2 3 5 3	Déménagement de services	3 000	3 000	0,—
	<i>Total de l'article 2 3 5</i>	9 000	8 000	2 411,20
2 3 9	Prestations rendues par des institutions et organismes communautaires à l'Office	56 000	46 000	30 450,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	147 000	132 000	64 742,91
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	33 000	26 000	25 645,77
2 4 1	Télécommunications			
2 4 1 0	Abonnements et redevances	57 000	57 000	48 604,66
2 4 1 1	Achat et installation d'équipements et de matériel de télécommunications	4 000	4 000	1 037,32
	<i>Total de l'article 2 4 1</i>	61 000	61 000	49 641,98
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	94 000	87 000	75 287,75
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	Réunions et convocations en général	140 000	119 000	165 937,37
2 5 1	Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne	25 000	25 000	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS (suite)

CHAPITRE 2 6 — ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 5 5	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions</i>	14 000	14 000	17 238,29
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	179 000	158 000	183 175,66
	CHAPITRE 2 6			
2 6 0	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>	50 000	100 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 6	50 000	100 000	0,—
	Total du titre 2	1 096 000	1 005 000	775 701,71

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT****CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES****2 0 0 Loyers**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
26 000	25 000	44 851,75

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ainsi que la location de salles de conférences, de magasins, de locaux d'archives, de sanitaires, de cuisines, de garages et de parkings.

2 0 1 Assurances

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
12 000	7 000	3 294,13

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office.

2 0 2 Eau, gaz, électricité et chauffage

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
33 000	32 000	16 557,44

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage.

2 0 3 Nettoyage et entretien

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
33 000	31 000	20 393,72

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, calculés d'après les contrats en cours (des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc.), les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achat de produits d'entretien, lavage, blanchissage, nettoyage à sec, etc.), ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien.

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

2 0 4 Aménagement des locaux

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
62 000	140 000	126 936,52

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de matériel et l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, rafraîchissement des locaux, revêtements de sol, menuiserie, maçonnerie, etc.

2 0 5 Sécurité et surveillance des immeubles

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
30 000	14 000	10 636,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires et agents équipiers de première intervention, les frais de contrôle légaux.

2 0 6 Acquisition de biens immobiliers

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les frais d'achat ou de location-achat de bâtiments.

2 0 7 Construction d'immeubles

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est prévu en vue de l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

2 0 8 Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition ou à la construction d'immeubles.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

2 0 9 *Autres dépenses afférentes aux immeubles*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
27 000	27 000	37 537,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment les frais de gérance pour les immeubles à multilocation, les frais liés à l'établissement d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de services d'utilité générale (taxes de voirie, enlèvement des ordures, etc.) et les frais accessoires.

Il couvre également des dépenses d'assistance technique liées à des travaux d'aménagement importants.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE

2 1 0 *Équipement, frais d'équipement et de fonctionnement de traitement de données*

2 1 0 0 Équipement de traitement de données

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
65 000	79 000	23 166,65

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat, de location, de crédit-bail, de maintenance de progiciels, de consommables divers informatiques et d'autres matériels informatiques.

Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement et de réparations.

2 1 0 1 Développement de logiciels

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
113 000	86 000	38 159,66

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sociétés et de conseils en informatique pour des services tels que :

- la maintenance des équipements existants,
- la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (études de faisabilité, analyses, programmation, mise en œuvre, etc.),
- l'achat, la location et l'entretien d'ensemble de programmes et de logiciels, etc.

2 1 0 2 Autres services externes

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
103 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs-système, personnel pour la saisie de données, etc.).

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 *Matériel et installations techniques*

2 2 0 0 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
7 000	7 000	40 349,41

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation.

2 2 0 1 Renouvellement de matériel et installations techniques

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement, notamment :

- de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tel que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée,
- d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments.

2 2 0 2 Location de matériel et installations techniques

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
27 000	21 000	27 061,09

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des matériels, équipements et installations techniques (télécopieur, machine à photocopier, etc.) dont l'acquisition ne se révèle pas économique ou est rendue difficile par des disponibilités budgétaires réduites.

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
34 000	18 000	11 219,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels, équipements et installations repris aux postes 2 2 0 0 à 2 2 0 2.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

2 2 0 (suite)

2 2 0 4 Matériel de bureautique

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc.

2 2 1 **Mobilier**

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
10 000	10 000	38 018,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les besoins en mobilier.

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement ou le remplacement de mobilier.

2 2 1 2 Location de mobilier

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location occasionnelle de mobilier.

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien de mobilier.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

2 2 3 **Matériel de transport**

2 2 3 0 Premier équipement en matériel de transport

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'achat de matériel de transport pour l'Office.

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement en matériel de transport pour les besoins de l'Office.

2 2 3 2 Location de matériel de transport

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
18 000	9 000	7 234,05

Commentaires

Ce montant est destiné à couvrir :

- des frais de taxi ou de voitures de location pour des déplacements dont l'urgence et/ou la particularité ne permettent pas l'utilisation d'un autre moyen de transport,
- des locations à court terme ou à long terme de matériel de transport pour l'Office.

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
4 000	4 000	1 756,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien du matériel de transport (assurances, carburant, pièces de rechange et toutes factures de réparation).

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES (suite)

2 2 5 *Dépenses de documentation et de bibliothèque*

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
5 000	4 000	2 932,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages spécialisés, d'annuaires, de répertoires, de dictionnaires, de documents et d'autres publications spécialisées non périodiques sous forme imprimée ou sur support électronique (CD-ROM).

Il couvre également la mise à jour de volumes existants.

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
3 000	3 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipements et matériels spéciaux pour la bibliothèque (fichiers, rayonnages, meubles pour catalogues, lecteurs de microfiches, lecteurs de CD-ROM, etc.) de l'Office.

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
7 000	4 000	2 390,79

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnement à des journaux, périodiques spécifiques, quotidiens des États membres, journaux officiels, fiches parlementaires, statistiques commerciales étrangères, bulletins divers et d'autres publications spéciales.

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT**2 3 0 Papeterie et fournitures de bureau**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
37 000	35 000	31 629,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier, d'enveloppes et de fournitures de bureau, les frais d'impression à l'extérieur, les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction.

2 3 2 Charges financières

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
20 000	17 000	251,95

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.

2 3 2 1 Pertes de change

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par l'Office dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.

2 3 2 9 Autres frais financiers

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des garanties bancaires (avals bancaires) auprès des tiers, afin de remplir des clauses contractuelles.

2 3 3 Frais de contentieux

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseils de l'Office.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (suite)

2 3 3 (suite)

Il couvre également les dépenses encourues auprès de la Cour de justice et auprès d'autres cours.

2 3 4 **Dommmages et intérêts**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
25 000	25 000	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par l'Office au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.

2 3 5 **Autres dépenses de fonctionnement**

2 3 5 0 Assurances diverses

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
4 000	3 000	2 233,94

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances, économat et restaurant, etc.).

2 3 5 2 Frais divers de réunions internes

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	177,26

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour rafraîchissements et collations lors des réunions internes.

2 3 5 3 Déménagement de services

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
3 000	3 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement des services et la manutention générale du matériel, du mobilier et des fournitures de bureau à l'intérieur du bâtiment.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT (suite)

2 3 9 Prestations rendues par des institutions et organismes communautaires à l'Office

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
56 000	46 000	30 450,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des paiements effectués pour des prestations de services rendus à l'Office par des institutions ou organismes communautaires, notamment l'interprétation pour les sessions du conseil d'administration.

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
33 000	26 000	25 645,77

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port de la correspondance ordinaire, des rapports et des publications, les frais d'envoi de colis postaux et autres effectués par air, mer et terre ainsi que le courrier interne de l'Office.

2 4 1 Télécommunications

2 4 1 0 Abonnements et redevances

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
57 000	57 000	48 604,66

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires.

2 4 1 1 Achat et installation d'équipements et de matériel de télécommunications

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
4 000	4 000	1 037,32

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, et notamment d'achat, de location, d'installation, de maintenance, de documentation, etc., relatives au câblage.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

2 5 0 Réunions et convocations en général

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
140 000	119 000	165 937,37

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et d'approche des experts et autres, notamment des membres du conseil d'administration, convoqués pour participer aux commissions et groupes d'études et de travail.

Il couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante.

2 5 1 Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
25 000	25 000	0,—

Commentaires

Actions avec les pays d'élargissement de la Communauté européenne.

2 5 5 Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
14 000	14 000	17 238,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais afférents à l'organisation de conférences, congrès, séminaires, foires, réunions, à l'exception des dépenses relatives à l'infrastructure existante et à la rémunération des interprètes de réunion.

CHAPITRE 2 6 — ÉTUDES, ENQUÊTES ET CONSULTATIONS

2 6 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
50 000	100 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études spécialisées, confiées par contrat à des experts ou consultants, dans la mesure où le personnel dont dispose l'Office ne lui permet pas de les effectuer directement.

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN

CHAPITRE 3 1 — MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	Indemnités à verser aux organismes compétents des États membres agissant comme offices d'examen			
3 0 0 0	Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales	4 732 000	3 644 000	2 185 876,52
3 0 0 1	Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales	10 000	10 000	0,—
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	4 742 000	3 654 000	2 185 876,52
3 0 1	Indemnités à verser à d'autres organismes appropriés agissant comme offices d'examen			
3 0 1 0	Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales par des organismes autres que ceux repris à l'article 3 0 0	20 000	20 000	0,—
3 0 1 1	Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales	2 000	2 000	0,—
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	22 000	22 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	4 764 000	3 676 000	2 185 876,52
	CHAPITRE 3 1			
3 1 0	Dépenses pour le maintien des collections de référence des variétés auprès des offices d'examen			
3 1 0 0	Dépenses pour les organismes compétents des États membres	100 000	p.m.	0,—
3 1 0 1	Dépenses pour d'autres organismes appropriés	p.m.	p.m.	0,—
	<i>Total de l'article 3 1 0</i>	100 000	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 1	100 000	p.m.	0,—

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 2 — ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN

CHAPITRE 3 3 — EXAMEN DES DÉNOMINATIONS

CHAPITRE 3 4 — PUBLICATIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 3 2			
3 2 0	<i>Dépenses pour acquisition d'autres rapports d'examen mis à la disposition de l'Office sur la base d'un accord entre l'Office et une autorité compétente d'un État membre</i>	194 000	271 000	188 077,88
	TOTAL DU CHAPITRE 3 2	194 000	271 000	188 077,88
	CHAPITRE 3 3			
3 3 0	<i>Dépenses pour l'examen des dénominations</i>	58 000	54 000	49 857,95
	TOTAL DU CHAPITRE 3 3	58 000	54 000	49 857,95
	CHAPITRE 3 4			
3 4 0	<i>Publications officielles</i>			
3 4 0 0	Bulletin officiel	104 000	92 000	71 987,12
	Total de l'article 3 4 0	104 000	92 000	71 987,12
3 4 1	<i>Publications diverses</i>			
3 4 1 0	Publications de caractère général	20 000	20 000	0,—
3 4 1 2	Publications de vulgarisation et de promotion	10 000	10 000	2 071,03
	Total de l'article 3 4 1	30 000	30 000	2 071,03
	TOTAL DU CHAPITRE 3 4	134 000	122 000	74 058,15

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 5 — ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
3 5 0	CHAPITRE 3 5			
	<i>Études techniques</i>	200 000	20 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 5	200 000	20 000	0,—
	Total du titre 3	5 450 000	4 143 000	2 497 870,50

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 3
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN**3 0 0 Indemnités à verser aux organismes compétents des États membres agissant comme offices d'examen**

3 0 0 0 Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
4 732 000	3 644 000	2 185 876,52

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil, et notamment ses articles 58 et 55, paragraphe 1.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux offices chargés de l'exécution de l'examen technique des variétés végétales par l'Office.

3 0 0 1 Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
10 000	10 000	0,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94, et notamment ses articles 64, 65 et 55, paragraphe 1.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux offices chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

3 0 1 Indemnités à verser à d'autres organismes appropriés agissant comme offices d'examen

3 0 1 0 Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales par des organismes autres que ceux repris à l'article 3 0 0

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94, et notamment ses articles 58 et 55, paragraphe 2.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser à des organismes autres que ceux relevant de l'article 3 0 0, qui sont chargés de l'exécution de l'examen technique de variétés végétales.

3 0 1 1 Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94, et notamment ses articles 64, 65 et 55, paragraphe 2.

CHAPITRE 3 0 — INDEMNITÉS POUR LES ACTIVITÉS DES OFFICES D'EXAMEN (suite)**3 0 1** (suite)

3 0 1 1 (suite)

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser à des organismes autres que ceux relevant de l'article 3 0 0, qui sont chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

CHAPITRE 3 1 — MAINTIEN DES COLLECTIONS DE RÉFÉRENCE**3 1 0** *Dépenses pour le maintien des collections de référence des variétés auprès des offices d'examen*

3 1 0 0 Dépenses pour les organismes compétents des États membres

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
100 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir, au sein des organismes compétents des États membres, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

3 1 0 1 Dépenses pour d'autres organismes appropriés

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir, au sein des organismes compétents autres que ceux prévus au poste 3 1 0 0, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

CHAPITRE 3 2 — ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMEN**3 2 0** *Dépenses pour acquisition d'autres rapports d'examen mis à la disposition de l'Office sur la base d'un accord entre l'Office et une autorité compétente d'un État membre*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
194 000	271 000	188 077,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, conformément au règlement d'application, de rapports d'examen mis à la disposition de l'Office pour des examens techniques déjà effectués ou déjà en cours de réalisation dans certains cas.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

CHAPITRE 3 3 — EXAMEN DES DÉNOMINATIONS**3 3 0** *Dépenses pour l'examen des dénominations*

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
58 000	54 000	49 857,95

Commentaires

Examen pour la proposition de dénomination variétale [article 54, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 2100/94].

CHAPITRE 3 4 — PUBLICATIONS**3 4 0** *Publications officielles*

3 4 0 0 Bulletin officiel

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
104 000	92 000	71 987,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des frais d'édition du Bulletin officiel de l'Office.

3 4 1 *Publications diverses*

3 4 1 0 Publications de caractère général

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
20 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir des frais d'édition d'autres publications de l'Office.

3 4 1 2 Publications de vulgarisation et de promotion

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
10 000	10 000	2 071,03

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à des publications de vulgarisation et de promotion de l'Office pour en faire connaître les activités auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics concernés.

CHAPITRE 3 5 — ENQUÊTES, ÉTUDES ET CONSULTATIONS TECHNIQUES**3 5 0*****Études techniques***

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
200 000	20 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à la mise en œuvre d'études techniques spécialisées (études techniques, analyses technico-financières, etc.).

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 10
AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

CHAPITRE 10 2 — CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION

CHAPITRE 10 3 — REMBOURSEMENT SUBVENTION CE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
	CHAPITRE 10 0	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 0	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 1	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 1	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 2	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 2	p.m.	p.m.	0,—
	CHAPITRE 10 3	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 10 3	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 10	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL GÉNÉRAL	10 174 000	8 554 000	6 008 616,54

TITRE 10
AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Les crédits de ce chapitre ont un caractère purement provisionnel.

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR DÉPENSES IMPRÉVUES

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Suite à la nouvelle présentation du budget, cette ligne pourra être supprimée. En effet, la troisième partie du budget reprend à présent la réserve de l'Office.

CHAPITRE 10 2 — CONTRIBUTION POUR LE CENTRE DE TRADUCTION

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Contribution éventuelle au démarrage du Centre de traduction de Luxembourg (voir poste 1 1 7 6).

CHAPITRE 10 3 — REMBOURSEMENT SUBVENTION CE

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Remboursement de la subvention : règlement (CE) n° 2100/94, et notamment son article 108.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

RÉSERVE

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
1	SOLDE DE L'EXERCICE			
	Total du titre 1	- 1 681 000	- 341 000	2 548 112,25
2	EXCÉDENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE			
	Total du titre 2	6 621 868	8 302 868	8 643 867,60
	TOTAL GÉNÉRAL	6 621 868	8 302 868	8 643 867,60

TITRE 1**SOLDE DE L'EXERCICE**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
- 1 681 000	- 341 000	2 548 112,25

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, et notamment son article 108 (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement financier de l'OCVV.

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES

TITRE 2**EXCÉDENTS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE**

Crédits 2002	Crédits 2001	Exécution 2000
6 621 868	8 302 868	8 643 867,60

Commentaires

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, et notamment son article 108 (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

Règlement financier de l'OCVV.

Tableau des effectifs pour 2002

Catégories et grades	Emplois permanents			Emplois temporaires		
	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽²⁾ ⁽³⁾	2000 ⁽⁴⁾	2002 ⁽¹⁾	2001 ⁽²⁾ ⁽³⁾	2000 ⁽⁴⁾
A 1	—	—	—	—	—	—
A 2	—	—	—	1	1	1
A 3	—	—	—	1	1	1
A 4	—	—	—	—	—	—
A 5	1	2	3	1	—	—
A 6	1	1	—	—	—	3
A 7	—	—	—	—	—	—
A 8	—	—	—	—	—	—
Total	2	3	3	3	2	5
B 1	—	—	—	—	—	—
B 2	—	—	—	—	—	—
B 3	5	5	8	6	3	4
B 4	2	2	—	2	4	10
B 5	1	1	—	—	—	2
Total	8	8	8	8	7	16
C 1	—	—	—	—	—	—
C 2	—	—	—	—	—	—
C 3	2	2	3	1	1	3
C 4	—	—	—	5	3	1
C 5	1	1	—	2	4	4
Total	3	3	3	8	8	8
D 1	—	—	—	—	—	—
D 2	—	—	—	—	—	—
D 3	—	—	—	1	1	1
D 4	—	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	1	1	1
Total général	13	14	14	20	18	30

⁽¹⁾ Budget 2002.

⁽²⁾ Le tableau des effectifs 2001 de l'OCVV se chiffre à un total de 31 postes et non pas 32. Un poste B apparaît à la fois comme permanent et comme temporaire. Ce poste temporaire a cessé d'exister au 31 décembre 2001. En 2001, trois postes permanents étaient occupés par des agents temporaires sous contrats régis par l'article 2, point b), du statut. Dans le budget 2001, ces postes ont été indiqués, par erreur, comme continuant à exister en tant que postes temporaires en 2001. En fait, ils ont cessé d'exister le 31 décembre 2000.

⁽³⁾ Budget rectificatif et supplémentaire n° 2/2001.

⁽⁴⁾ Exécution 2000.

